Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **64 (1972)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 8/9 Août/Septembre 1972 64e année

Place et rôle du médecin d'entreprise et de la médecine du travail dans l'industrie en Suisse

Par le Dr Théo Marti, privat-docent, Genève

Il y a, chaque jour, des accidents du travail. Il y a des maladies entraînées par les conditions dans lesquelles s'exerce l'activité professionnelle. Lutter contre ce double fléau, tant pour prévenir que pour guérir, doit donc être considéré comme une tâche sociale absolument fondamentale. Ce domaine de la médecine souffre cependant encore d'un sous-développement marqué. Législation insuffisante parfois, mais plus encore insuffisance de crédits, de moyens techniques et surtout de médecins. Il n'y a en Suisse qu'une trentaine de médecins complètement engagés dans cette activité. Et la médecine du travail n'est pas encore reconnue dans nos universités comme une discipline médicale spéciale, sauf à Zurich. D'où une carence regrettable de spécialistes formés. Il est essentiel que les Revues d'affaires apportent leur modeste contribution à l'effort fait pour tirer la médecine du travail de son rôle de parente pauvre. Nous avons donc demandé au Dr Théo Marti, privat-docent, qui œuvre depuis de longues années inlassablement pour améliorer la situation, l'article de synthèse que l'on va lire.

«Revue d'économie d'entreprise», Coop, juillet 1972

Historique de la médecine du travail et révolutions industrielles

Etant l'une des dernières-nées des branches de la médecine moderne, la médecine du travail n'est pas encore reconnue comme une discipline spéciale en Suisse. On assiste toutefois, comme l'a dit L. Ducrey, à un réveil de l'intérêt national pour les problèmes de la protection de la santé du travailleur.

Sans vouloir nous étendre sur des notions historiques, nous tenons tout de même à signaler que déjà en 1690, alors qu'il enseignait